



Madame Annie GENEVARD
Ministre de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 PARIS SP 07

Aix-en-Provence, le 31 Juillet 2026

Objet : Incendies et agriculture
N/Réf : GL/JPB/AD n° 119 – 2026

Madame la Ministre,

Dans un contexte marqué par la multiplication et l'intensification des incendies, l'agriculture est le premier allié de ceux qui se battent pour sauvegarder nos territoires.

Les Français le constatent, en Gironde, dans les Landes, en Corse comme dans le Var ou les Hautes Alpes, et récemment en Occitanie ; partout où les circonstances l'exigent, les agriculteurs font preuve d'une solidarité exemplaire aux côtés des sapeurs-pompiers et des services de sécurité.

Au-delà de cette mobilisation, les agriculteurs assurent, au quotidien, une mission essentielle de préservation et de protection de nos territoires face aux incendies.

Par leurs pratiques, ils contribuent à limiter l'accumulation de végétation combustible, à préserver des espaces ouverts et à maintenir des coupures paysagères qui freinent la propagation du feu.

Les cultures, les prairies et les systèmes agroforestiers constituent ainsi de véritables zones tampons et facilitent l'accès et l'intervention des services de secours.

L'agriculture participe également à l'entretien des équipements de défense contre les incendies ainsi qu'à la gestion des sous-bois, dans une logique de gestion durable des espaces forestiers.

Toutefois, cette « guerre du feu » ne pourra être pleinement assurée que si l'agriculture elle-même demeure en capacité de faire face aux conséquences du changement climatique. Sécheresses, épisodes de gel, inondations ou incendies fragilisent chaque année davantage les exploitations agricoles et menacent la pérennité d'activités pourtant indispensables à l'équilibre de nos territoires.

Alors que la forêt, en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, couvre 52% du territoire, il apparaît indispensable de renforcer la prévention des incendies, d'accompagner l'adaptation du modèle agricole méditerranéen aux évolutions climatiques et de soutenir les exploitations qui contribuent à l'entretien des espaces ruraux.

Je me permets donc d'attirer votre attention sur plusieurs propositions portées conjointement par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Chambre Régionale d'Agriculture notamment à travers l'avis « Agriculture : prévention contre les incendies de forêt » :

1/ Installer systématiquement des cultures entre les zones urbaines et les massifs forestiers afin de créer une zone « tampon » entre l'habitat et la forêt, cela en privilégiant la reconquête et la remise en exploitation des friches agricoles.

2/ Recenser et aider financièrement à l'achat de matériel d'intervention les agriculteurs qui sont à proximité des sites et potentiellement mobilisables pour intervenir et limiter la propagation du feu, en coordination avec les services d'incendie et de secours ainsi que l'Office National des Forêts. Doter les acteurs de terrain de moyens de communication permettant une alerte incendie plus rapide.

3/ Soutenir l'équilibre économique du (sylvo-)pastoralisme en accompagnant les éleveurs et les bergers dans le suivi sanitaire des troupeaux et la lutte contre la prédation plus sensible dans les garrigues, les maquis et autres

espaces en friches et forestiers. Faciliter l'accès à des espaces de pâturage pérennes par le développement de contrats de location pluriannuels entre éleveurs, propriétaires fonciers et gestionnaires d'espaces naturels, en intégrant les objectifs de débroussaillage et de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).

4/ Favoriser la présence du pastoralisme dans les massifs forestiers en améliorant l'accès aux espaces de pâturage et en associant davantage les éleveurs et les bergers à leur gestion. En ce sens, il sera important de faire évoluer le code forestier, afin de permettre notamment le pâturage caprin lorsque celui-ci contribue à l'entretien des milieux.

Certain de votre attention à l'égard de cette problématique majeure pour nos territoires et convaincu de la nécessité d'agir sans attendre, je me tiens à votre entière disposition pour engager un travail concret sur ces questions.

Veillez agréer, **Madame la Ministre**, l'expression de ma considération distinguée.

Georgia LAMBERTIN



Présidente de la CRA PACA